

Pompe à chaleur air-eau : Economies

La pompe à chaleur (PAC) air-eau représente un investissement. Elle est plus chère à l'achat que les chaudières classiques mais elle permet de diviser par 3 ses dépenses de chauffage. Son coût à l'achat peut être réduit grâce à un crédit d'impôt. Il s'agit donc d'une solution économique qui peut être amortie en quelques années.

Crédit d'impôt 2015

Depuis le 1er septembre 2014, bénéficiez d'un **crédit d'impôt de 30%** pour installer une **Pompe à Chaleur air-eau**.

Consommez 3 fois moins d'énergie

Grâce à l'énergie gratuite captée dans l'air extérieur, vous payez en moyenne 1 kWh pour 3 kWh de chaleur produite. Vous ne payez plus que le tiers de votre **chauffage**, sous forme d'électricité.



Bénéficiez de 30% de crédit d'impôt sur le prix du matériel

Le coût d'acquisition peut être réduit grâce à un crédit d'impôt de 30% sur le prix du matériel. Ce [crédit d'impôt](#) vous est accordé si :

- la maison est votre résidence principale
- la pompe à chaleur est éligible au crédit d'impôt

Ce crédit d'impôt vous est versé au moment de la déclaration de revenus : que vous payiez des impôts ou non, vous recevrez un chèque de l'Etat.